VILLE DE Houlgate

République Française – Département du Calvados
MAIRIE DE HOULGATE
10, Boulevard des Belges · 14510 Houlgate

Tél. 02 31 28 14 00 · Mail : mairie@houlgate.fr

D 26-85 **CONVENTION D'INDIVIDUALISATION DES CONTRATS DE FOURNITURE D'EAU POTABLE – ENSEMBLE IMMOBILIER SIS RUE ANDRÉ FAUVEL - 1 A 10 IMPASSE LÉON RIESENER A HOULGATE, APPARTENANT A 3F NORMANVIE.** Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN. Présents : Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Patrick BLOSSE, Adjoints au Maire, Catherine POULAIN, Marianne ESHET, Antoine ARIF, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON et Agnès BERODOT, Conseillers municipaux. Absents excusés : Élisabeth LEGRAND : donne pouvoir à Annie DUBOS Christian MASSON : donne pouvoir à Olivier HOMOLLE Valérie BONNEL : donne pouvoir à Antoine ARIF Fabien DUPONT : donne pouvoir à Olivier COLIN Michaël GOSSELIN : donne pouvoir à Agnès BERODOT Jean-Luc LEMARIÉ Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Annie DUBOS informe les membres du Conseil municipal que la société **3F Normanvie**, propriétaire de l'ensemble immobilier situé du 1 au 10, impasse Léon RIESENER à HOULGATE, dont le siège est situé 138 boulevard de Strasbourg, 76000 LE HAVRE, souhaite confier à la ville de HOULGATE la gestion des compteurs individuels d'eau froide équipant les logements de cet ensemble immobilier.
Cet ensemble immobilier est équipé de 11 compteurs individuels. La société 3F Normanvie demeure titulaire du contrat d'abonnement relatif au compteur général.
Dans le cadre de cette organisation, la ville de HOULGATE assurera la gestion des compteurs individuels, comprenant leur entretien, la relève des consommations ainsi que la facturation des abonnés.

En contrepartie de ces prestations, la ville percevra une rémunération correspondant au tarif de l'abonnement en vigueur à la date de réalisation de la prestation.
Par ailleurs, lors de leur entrée dans les logements, les locataires devront souscrire individuellement un contrat auprès du service des eaux de la Ville et s'acquitter des frais d'accès au service applicables.
Cette organisation permettra ainsi d'assurer la gestion individualisée des consommations d'eau des logements concernés.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article 93 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, prévoyant l'individualisation des contrats de fourniture d'eau dans les immeubles collectifs à usage principal d'habitation et les ensembles immobiliers de logements, à la demande du propriétaire ;
- Vu le décret n° 2003-408 du 28 avril 2003 relatif à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau ;

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20261110-D26-85-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- approuvent la prise en charge par la Ville de HOULGATE de la gestion des 11 compteurs individuels d'eau froide de l'ensemble immobilier situé du 1 au 10, impasse Léon RIESENER ;
- précisent que cette prise en charge comprend l'entretien des compteurs, la relève des consommations et la facturation individuelle des abonnés, selon les modalités exposées ci-dessus ;
- précisent que les locataires devront souscrire un contrat individuel auprès du service des eaux de la ville et s'acquitter des frais d'accès au service lors de leur installation ;
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire de HOULGATE

MAIRIE DE HOULGATE (Calvados)

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20261110-D26-85-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026